





Valorisez vos bonnes pratiques environnementales sans tromper le consommateur

Sécurisez vos allégations environnementales

29 janvier (après-midi) et 30 janvier (matin) 2024-Distanciel 7 h

<p><i>Accessible aux personnes en situation d'handicap</i></p>	<p> Objectifs</p> <p>Les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les évolutions de la législation sur les allégations environnementales • Sécuriser ses allégations avec méthode • Construire son argumentaire technique
<p>Public visé :</p> <p>Dirigeant, Qualité, R&D, Marketing, Environnement</p>	<p> Programme</p>
<p>Prérequis :</p> <p>Travailler dans une entreprise Agroalimentaire</p>	<p>9h00 à 12h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux : absence de réglementation harmonisée sur la communication environnementale <ul style="list-style-type: none"> ○ Recommandations de la Commission européenne ○ Guide du CNC de 2023 ○ Obligations de communications environnementales issues de la loi AGECE ○ Jurisprudence ○ Initiatives privées et Normes ISO
<p>Intervenant(e)</p> <p>Antoine de Brosses Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Product Law Firm, expert du droit de l'alimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les futures réglementations : nouvelles règles européennes et françaises sur la communication environnementale <ul style="list-style-type: none"> ○ Nouveau volet environnemental dans le projet de modification de la Directive 2005/29 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Première définition réglementaire de l'allégation environnementale ▪ L'écologique et le durable - nouvelles caractéristiques essentielles des produits ▪ Green washing : pratique commerciale interdite ▪ Nouveau label de durabilité européen ○ Nouvelle réglementation sur les allégations écologiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de directive «green claims» ▪ Projet de règlement sur la communication environnementale sur les produits alimentaires - <i>information inédite</i> ○ Expérimentation sur le score environnemental en France
<p>Contact(s) Pédagogique(s)</p> <p>Audrey LESTURGEON</p> <p>audrey.lestrugeon@critt-iaa-paca.com</p>	<p>14h00 à 17h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas pratiques : boîte à outil pour la formulation de vos futures allégations environnementales
<p>Contact Administratif</p> <p>Laure DUPIN - 04 90 31 55 08</p> <p>laure.dupin@foodinpaca.com</p>  <p>AGROALIMENTAIRE SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>	<p> Moyens pédagogiques et techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposés suivis de questions-réponses • Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quizz, exercices pratiques et/ou jeux de rôles • Support de formation remis aux stagiaires • Lors des formations en distanciel, les séquences en visioconférence sont organisées via l'application Teams - un test de débit vous sera proposé. Recommandation : se connecter 15 minutes avant démarrage de la formation pour le test connexion • Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement <p><i>Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (laure.dupin@foodinpaca.com) au 04 90 31 55 08.</i></p>



Valorisez vos bonnes pratiques environnementales sans tromper le consommateur

Sécurisez vos allégations environnementales

29 janvier (après-midi) et 30 janvier (matin) 2024-Distanciel 7 h

AGROALIMENTAIRE SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Enregistrée sous le numéro
93840083884

Cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'Etat

N° de Certificat Qualiopi :
FR060037-2



Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation



Tarifs Repas et documentation compris - (Prise en charge possible par votre OPCO)

Adhérent 2024 : 500€ HT

Non adhérent 2024 : 700€ HT

Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société - Repas et documentation compris



Inscription en ligne : [cliquez ici](#) - Délai d'accès : 15 jours avant le début de la formation

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).

Pour toute inscription annulée après le 12/01/2024, la totalité des frais sera due au Critt Agroalimentaire Sud.

Le Critt Agroalimentaire Sud se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation (notamment en cas de manque d'inscrits), et d'en informer le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date de la Formation

Mise à jour : le
21/12/2023